

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15  
Présents 13  
votants 14

L'an deux mille vingt quatre  
le : cinq mars  
le Conseil Municipal de la commune de Châtres-sur-Cher  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la mairie  
sous la présidence de Mr DE CARFORT Claude, 1<sup>er</sup> adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 février 2024

**PRÉSENTS** : Mme DOUCET Sylvie, M. DIEUDONNE DE CARFORT Claude, Mme MEUNIER Christine, M. MICHENET Gilles, Mme LEMELLE Adeline, Mme DESEQUELLES Nicole, Mme MARCON Angélique, M. MOURIOUX Arnaud, M. PAGNIER Guillaume, M. BOVAGNET Bernard, M. GODART Pierre, M. DAUNAY Michel et Mme DEGRIGNY Hélène,

(M. MOURIOUX Arnaud a voté pour le compte de M. PIGUET Sébastien qui lui a donné pouvoir.)

**ABSENTS** : M. PIGUET Sébastien, M. REAU Pierre, excusés,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LEMELLE Adeline.

Monsieur Claude DIEUDONNE DE CARFORT, informe l'assemblée délibérante de la démission en qualité de Maire de Mme DOUCET Sylvie.

Monsieur Claude DIEUDONNE DE CARFORT lit le mail de préfecture en date du 1<sup>er</sup> mars 2024

Le plus âgé des membres présents, M. Michel DAUNAY, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal désigne 2 assesseurs : Mme DESEQUELLE Nicole et M. GODART Pierre

Le président invite le conseil municipal à procéder à **l'élection du Maire**.

Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Nom et prénom des candidats : M. DIEUDONNE DE CARFORT Claude

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages blancs : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 11

## **M. DIEUDONNE DE CARFORT Claude a été proclamé Maire et a été immédiatement installé**

Sous la présidence de M. DIEUDONNE DE CARFORT Claude, le conseil municipal procède à **l'élection des adjoints**.

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

### **Le nombre d'adjoints est fixé, à trois .**

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

#### Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

Mme MEUNIER Christine (candidate placée en tête de liste)

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 11

#### Suffrages obtenus par la liste de Mme. Christine MEUNIER :

**Les candidats figurant sur la liste de Mme. Christine MEUNIER ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, selon :**

- **1<sup>er</sup> adjoint, Mme MEUNIER Christine**

- **2<sup>ème</sup> adjoint, Mr MICHINET Gilles**

- **3<sup>ème</sup> adjoint, Mme LEMELLE Adeline**

#### INFORMATIONS :

- M. GODART prend la parole et s'exprime sur le message distribué dans les boîtes aux lettres par Mme DOUCET Sylvie
- Mme DEGRIGNY prend également la parole

La séance est levée 19h04.